

## Liste des candidats retenus

|   |  |
|---|--|
| <br><b>RÉPUBLIQUE<br/>FRANÇAISE</b><br><i>Liberté<br/>Égalité<br/>Fraternité</i> | <b>LISTE DES CANDIDATS RETENUS</b><br>Procès-verbal de la délibération du comité de sélection<br>établissant la liste des candidats retenus par ordre de préférence<br>ENSA Paris-Val de Seine<br>Poste ENSA PARIS-VAL DE SEINE / MCF / TPCAU 4 (DE4) / catégorie<br>2 / n°2022-1074834 / phase concours<br>(joindre la liste d'émargement des membres du comité de sélection) |
|---|--|

|   |
|---|
| Corps de recrutement : <input type="checkbox"/> Professeur (PR) <input checked="" type="checkbox"/> Maître de conférences (MCF) |
|---|

|  |
|--|
| Champ disciplinaire : TPCAU<br>N° PEP : 2022-1074834 |
|--|

| Rang | Civilité<br>(M. / Mme) | NOM du candidat | Prénom du candidat |
|------|------------------------|-----------------|--------------------|
| 1    | M.                     | BARJON          | Antoine            |
| 2    | M.                     | DROSSART        | Benjamin           |
| 3    | Mme                    | DESERT          | Christine          |

|  |
|--|
| <p>Observations générales sur l'ensemble des candidatures :<br/>(Merci de respecter les principes d'impartialité de neutralité et d'indépendance du jury)</p> <p>A la suite des auditions, le comité de sélection retient trois candidats, selon le classement ci-dessus.</p> <p>L'adéquation au profil de poste n'a pas été confirmée pour les autres candidats dont deux ne sont pas présentés aux auditions</p> |
|--|

Point de vigilance : « Aucune distinction, directe ou indirecte, ne peut être faite entre les fonctionnaires en raison de leurs opinions politiques, syndicales, philosophiques ou religieuses, de leur origine, de leur orientation sexuelle, de leur âge, de leur patronyme, de leur état de santé, de leur apparence physique, de leur handicap ou de leur appartenance ou de leur non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie ou une race » (Article 6 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires).

**Le.la candidate.e retenu.e par le comité de sélection sera nommé.e par le ministère de la Culture après acceptation du poste par le.la candidat.e et sous réserve de la recevabilité administrative par le service des ressources humaines du ministère.**

Le 13/06/2023

La présidente du comité de sélection

Delphine DESERT

